



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le mercredi 6 juin 2018 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, monsieur le conseiller Howard Sauvé, madame la conseillère Cassandra Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Il n'y a pas de membres absents.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2018-06-144

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 6 JUIN 2018 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2018
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2018
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 30 avril 2018
5. **Correspondance**
6. **Compte rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

- 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie
- 7.3 Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Financement des règlements 2017-01, 2017-02 et 2017-03: Adjudication d'un emprunt par billet au montant de 2 030 000 \$
- 8.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 030 000 \$ qui sera réalisé le 19 juin 2018
- 8.3 Demande de dérogation mineure : DM-2018-106 au 40, chemin Roux
- 8.4 Demande de dérogation mineure : DM-2018-010 - lot 6 244 446 du cadastre du Québec
- 8.5 Dossier PIIA 2018-010 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée - lot 6 244 446 du cadastre du Québec
- 8.6 Dossier PIIA 2018-011 : Construction d'un garage non attenant au 23, chemin Scraire
- 8.7 Dossier PIIA 2018-012 : Construction d'un garage non attenant au 4, chemin André
- 8.8 Dossier PIIA 2018-013 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée au 48, chemin Spinney
- 8.9 Modification du statut de parcs, terrains de jeux et espaces naturels du lot 3 205 929 du cadastre du Québec
- 8.10 Autorisation de signature de l'entente pour la collecte et le transport des matières organiques
- 8.11 Programme d'aide à la voirie locale : volet redressement des infrastructures routières locales : dossier 2016-379 chemin Tamaracouta
- 8.12 Programme d'aide à la voirie locale : volet redressement des infrastructures routières locales : dossier 2017-731 chemin Tamaracouta
- 8.13 Prolongation du mandat de Mannaction Inc.
- 8.14 Embauche de madame Christine Amyot-Cantin au poste d'étudiante préposée à l'environnement pour l'été 2018
- 8.15 Embauche de monsieur Jérémy Demers au poste de journalier-étudiant au Service des travaux publics
- 8.16 Appel d'offres sur invitation pour services professionnels pour l'audit des rapports financiers des années 2018 à 2021
- 8.17 Appui à la Maison de la famille Au cœur des générations d'Argenteuil à sa demande d'obtenir pour la pérennité de sa mission un soutien financier récurrent du ministère de la Famille
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2018

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2018 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2018-06-145



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2018.

ADOPTÉE.

2018-06-146

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2018

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2018 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2018.

ADOPTÉE.

2018-06-147

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois mai 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois mai 2018 totalisant **187 958.82 \$**, et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois mai 2018 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 30 avril 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 30 avril 2018.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de mai a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

6. **Compte rendu des comités**

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication :

La dernière édition de l'Info Mille-Isles est parue la semaine du 21 mai. Plusieurs informations s'y retrouvent incluant les dates et heures des prochaines activités de loisir, des renseignements concernant les nouveaux règlements sur les systèmes sanitaires et un formulaire que chaque résident doit remplir.

Voirie et infrastructure :

Les travaux d'émondage et de débroussaillage des bordures de chemin ont pris fin la semaine du 14 mai. Cette intervention est la première étape des travaux de fossés prévus pour cet été.

L'avancement des travaux de nivelage et réparation de nids de poule a dû être retardé de deux semaines pour une cause hors du contrôle du Service des travaux publics. Les opérations ont pu débuter à la fin mai et des efforts continuent à être mis en œuvre pour rattraper le temps perdu.

Sécurité publique :

Notre Service de sécurité incendie a dû intervenir à plusieurs reprises au mois de mai pour des feux de joie ou feux extérieurs allumés lorsque le niveau de danger d'incendie affiché par la SOPFEU était élevé. Dans cette condition, les feux extérieurs posent un risque aux personnes et aux biens. Un petit rappel aux citoyens de vérifier le danger de risque avant d'allumer vos feux.

Loisirs et vie communautaire :

La préparation de la fête de Mille-Isles va bon train. La date retenue est le 11 août 2018. Entre temps, les citoyens peuvent profiter des ateliers de cuisine, de l'animation dans le parc, du jardin communautaire, de l'atelier sur la permaculture, des activités pour les familles avec des enfants de 0 à 5 ans, etc.

Pour des détails sur toute la programmation offerte par la municipalité, consultez le site Internet, l'Info Mille-Isles, communiquez directement avec Janick Roy au poste 2610 ou inscrivez-vous à l'infolettre.

N'oubliez pas que le samedi 9 juin, la vente de livres se tiendra à l'hôtel de ville entre 13 h et 16 h.

Urbanisme :

S.O.

Environnement :

Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées de résidences isolées exige la vidange des installations sanitaires tous les deux (2) ans si le bâtiment est utilisé de façon permanente et tous les quatre (4) ans s'il est utilisé de façon saisonnière. Il est donc important



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

que chaque propriétaire remplisse la déclaration concernant le type d'utilisation ou d'occupation d'un bâtiment et la transmette à la municipalité. Si la municipalité ne reçoit pas cette déclaration, la propriété sera considérée comme étant utilisée de façon permanente et une vidange de la fosse aux 2 ans sera fixée. La déclaration est disponible sur le site Internet, dans l'Info Mille-Isles et au bureau municipal.

Il est aussi important de souligner que, malgré les problématiques annoncées dans les médias concernant la crise du papier et les centres de recyclage, le centre de tri Tricentris performe bien et sans qu'il y ait de perte de papier. Les citoyens qui sont intéressés à visiter ce centre doivent faire part de leur intérêt à madame Parent ou à madame LaRocque dans les plus brefs délais. Une visite guidée sera bientôt organisée.

Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Depuis 2013, je n'avais pris que trois semaines et trois jours de vacances. J'ai pris deux semaines de vacances entre le 6 et le 27 mai. Je remercie notre maire suppléant et les membres du conseil qui ont représenté la municipalité à ma place pendant cette période. Je peux vous assurer que vous avez été bien représentés.

La MRC avance le dossier concernant la protection des milieux humides et l'encadrement des modalités de compensation pour travaux devant être effectués dans ces zones sensibles. Les efforts de la MRC visent à être en mesure d'appliquer sa réglementation selon les orientations gouvernementales une fois que celles-ci seront clairement définies.

Lachute, Saint-André et Brownsburg-Chatham ont déposé une demande de subvention pour effectuer une analyse sur la possibilité de regrouper leurs trois services. Le dossier de regroupement des Services de sécurité incendie des municipalités de Mille-Isles, Gore et le Canton de Wentworth est toujours en discussion.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois d'avril 2018.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de avril 2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

7.3 *Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité*

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion.

8. **Affaires diverses**

2018-06-148

8.1 *Financement des règlements 2017-01, 2017-02 et 2017-03: Adjudication d'un emprunt par billet au montant de 2 030 000 \$*

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts numéros 2017-01, 2017-02 et 2017-03, la municipalité de Mille-Isles souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

Considérant que la municipalité de Mille-Isles a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 juin 2018, au montant de 2 030 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 142 000 \$ | 2,00000 % | 2019 |
| 146 000 \$ | 2,25000 % | 2020 |
| 151 000 \$ | 2,45000 % | 2021 |
| 155 000 \$ | 2,60000 % | 2022 |
| 1 436 000 \$ | 2,70000 % | 2023 |

Prix : 98,59900

Coût réel : 3,00489 %

2 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 142 000 \$ | 2,00000 % | 2019 |
| 146 000 \$ | 2,25000 % | 2020 |
| 151 000 \$ | 2,35000 % | 2021 |
| 155 000 \$ | 2,55000 % | 2022 |
| 1 436 000 \$ | 2,65000 % | 2023 |

Prix : 98,34700

Coût réel : 3,01850 %

3 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 142 000 \$ | 2,05000 % | 2019 |
| 146 000 \$ | 2,25000 % | 2020 |
| 151 000 \$ | 2,35000 % | 2021 |
| 155 000 \$ | 2,55000 % | 2022 |
| 1 436 000 \$ | 2,70000 % | 2023 |

Prix : 98,39230

Coût réel : 3,04935 %



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 030 000 \$ de la municipalité de Mille-Isles soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. ;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater le Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Sarah Channell à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

QUE monsieur Michel Boyer, maire, et madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire trésorière, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE.

2018-06-149

8.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 030 000 \$ qui sera réalisé le 19 juin 2018

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Mille-Isles souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 030 000 \$ qui sera réalisé le 19 juin 2018, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 2017-01 | 582 180 \$ |
| 2017-01 | 182 820 \$ |
| 2017-02 | 433 773 \$ |
| 2017-02 | 356 227 \$ |
| 2017-03 | 475 000 \$ |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Considérant que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2017-01, 2017-02 et 2017-03, la municipalité de Mille-Isles souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 juin 2018 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire trésorière, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. D'ARGENTEUIL
570, RUE PRINCIPALE
LACHUTE, QC
J8H 1Y7

8. Que les obligations soient signées par monsieur Michel Boyer, maire, et madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière. La municipalité de Mille-Isles, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017-01, 2017-02 et 2017-03 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 juin 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE.

2018-06-150

8.3 Demande de dérogation mineure : DM-2018-106 au 40, chemin Roux

Considérant que la demande vise à autoriser une occupation maximale des bâtiments (CES) à un pourcentage de 12,59 % plutôt que 7 % sur la propriété située au 40, chemin Roux ;

Considérant que le projet de reconstruction de la résidence a déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 23 mai 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-106 sur la propriété située au 40, chemin Roux, afin d'autoriser une occupation maximale des bâtiments (CES) à un pourcentage de 12,59 % plutôt que 7%, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2018-06-151

8.4 Demande de dérogation mineure : DM-2018-010 – lot 6 244 446 du cadastre du Québec

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un abri d'auto permanent en cour avant de la résidence sur le lot 6 244 446 du cadastre du Québec situé en bordure du chemin du Bonheur ;

Considérant que la réglementation prohibe la construction d'un abri d'auto permanent en cour avant et latéral ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 23 mai 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-010 sur le lot 6 244 446 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un abri d'auto permanent, situé en bordure du chemin du Bonheur, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2018-06-152

8.5 Dossier PIIA 2018-010 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée – lot 6 244 446 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 6 244 446 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Bonheur ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée, située sur le lot 6 244 446 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2018-010, en imposant la condition suivante :

a) *Que le revêtement extérieur de la remise soit identique à celui de la résidence ;*

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

2018-06-153

8.6 Dossier PIIA 2018-011 : Construction d'un garage non attenant au 23, chemin Scraire

Considérant que le projet vise la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 23, chemin Scraire ;

Considérant que le propriétaire installe un revêtement extérieur différent de celui de la résidence étant donné qu'il prévoit éventuellement changer le revêtement extérieur de la résidence ;

Considérant que ce projet de construction d'un garage non attenant est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 23, chemin Scraire, conformément au dossier PIIA 2018-011, à la condition suivante :

- a) Qu'au moment de changer le revêtement extérieur de la résidence, que le revêtement extérieur choisit soit celui du garage.

ADOPTÉE.

2018-06-154

8.7 Dossier PIIA 2018-012 : Construction d'un garage non-attenant au 4, chemin André

Considérant que le projet vise la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 4, chemin André ;

Considérant que le garage existant n'est pas conforme et sera démoli pour être remplacé par celui faisant l'objet de la présente demande ;

Considérant que ce projet de construction d'un garage non attenant est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lesarbeau

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 4, chemin André, conformément au dossier PIIA 2018-012.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

2018-06-155

8.8 Dossier PIIA 2018-013 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée au 48, chemin Spinney

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située au 48, chemin Spinney ;

Considérant que la résidence a été incendiée en 2015 ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située au 48, chemin Spinney, conformément au dossier PIIA 2018-013.

ADOPTÉE.

2018-06-156

8.9 Modification du statut de parcs, terrains de jeux et espaces naturels du lot 93-5, maintenant le lot 3 205 929 du cadastre du Québec

Considérant la demande de permis de lotissement numéro LOT-99-407 visant la création des lots 90-1 à 90-13, 91-1 à 91-10, 92-1 à 92-7 et 93-1 à 93-5 selon le plan préparé par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, selon le dossier numéro 9456, minute 8912 ;

Considérant que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels requis a été payée en 1999, une partie en contribution monétaire d'un montant de 983,62 \$ et une autre partie en contribution de terrains, soit les lots 91-10, 92-7 et 93-5 ;

Considérant que la superficie de ces trois lots, 91-10, 92-7 et 93-5, réservés pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels n'était pas conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'opération cadastrale ;

Considérant que le lot 93-5, portant désormais le numéro de lot 3 205 929 du cadastre du Québec, est le seul accès pour le lot enclavé situé à l'arrière, dans le Canton de Gore ;

Considérant qu'étant donné que le lot 93-5 a été réservé pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, il est impossible pour la municipalité de Mille-Isles d'autoriser tout aménagement sur ce terrain, notamment l'aménagement d'une allée d'accès pour accéder au lot arrière ;

Considérant que la superficie de ce lot n'y permet aucune construction ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

Considérant qu'il est de la volonté de la municipalité de Mille-Isles de permettre l'aménagement d'une allée d'accès pour permettre au propriétaire du lot situé dans le Canton de Gore de construire une résidence ;

Considérant que la municipalité est autorisée à modifier le statut du lot 93-5, afin qu'il ne soit plus réservé pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, moyennant une compensation monétaire ;

Considérant que la municipalité peut charger un montant équivalent à la juste valeur du lot visé, lequel est évalué à 5 500 \$;

Considérant que la municipalité souhaite plutôt charger un montant équivalent au montant requis, si ce montant était requis dans le cadre d'une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, soit 10 % de la valeur du lot visé, totalisant 550 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers (5) : monsieur le conseiller Francis Léger fait part de son désaccord

D'APPROUVER la modification du statut de parcs, terrains de jeux et espaces naturels du lot 93-5, portant désormais le numéro 3 205 929 du cadastre du Québec, afin que celui-ci ne soit plus réservé pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

DE CHARGER le montant équivalent à 10 % de la valeur du lot visé soit 550 \$;

QU'une fois le montant acquitté, de permettre au propriétaire l'aménagement d'une allée d'accès pour accéder au lot enclavé situé dans le Canton de Gore, tout en respectant toutes les dispositions de la réglementation ;

QUE l'allée d'accès soit aménagée sur la partie ayant front au lot enclavé ;

QU'aucun autre usage n'y soit exercé car la superficie du lot ne permet rien d'autre que l'aménagement d'une allée d'accès ;

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2018-06-157

8.10 Autorisation de signature de l'entente pour la collecte et le transport des matières organiques

Considérant la proposition d'entente relative à la collecte, au transport et traitement des matières organiques de certains conteneurs à chargement avant de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

Considérant les résultats de l'appel d'offres fait par la MRC des Pays-d'en-Haut pour la collecte, le transport et le traitement des matières organiques de certains conteneurs à chargement avant ;

Considérant la recommandation de madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Michel Boyer, maire, à signer l'entente pour la collecte, le transport et le traitement des matières organiques de certains conteneurs à chargement avant avec la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE.

2018-06-158

8.11 Programme d'aide à la voirie locale : volet redressement des infrastructures routières locales : dossier 2016-379 chemin Tamaracouta

Considérant que la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Argenteuil a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

Considérant que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère ;

Considérant que la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la municipalité autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE.

2018-06-159

8.12 Programme d'aide à la voirie locale : volet redressement des infrastructures routières locales : dossier 2017-731 chemin Tamaracouta

Considérant que la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Argenteuil a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

Considérant que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère ;

Considérant que la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la municipalité autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE.

2018-06-160

8.13 Prolongation du mandat de Mannaction Inc.

Considérant l'appel d'offres SSI201710-19 relatif à la gestion contractuelle du service de la sécurité incendie et civile pour une période de 6 mois, du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018 avec une option de renouvellement de 6 mois (du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2018) ;

Considérant que la municipalité désire utiliser l'option de renouvellement telle que présentée dans la soumission déposée par l'entreprise Mannaction Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PROLONGER le contrat de service avec l'entreprise Mannaction Inc. pour la gestion contractuelle du service de la sécurité incendie et civile pour une période de 6 mois, du 1er juillet au 31 décembre 2018, tel que prévu dans le devis de l'appel d'offres SSI201710-19 et selon la soumission déposée.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

2018-06-161

8.14 *Embauche de madame Christine Amyot-Cantin au poste d'étudiante préposée à l'environnement pour l'été 2018*

Considérant l'affichage de poste qui a eu lieu du 9 avril au 27 avril 2018 sur le site web de la municipalité, sur Québec Municipal et sur le site d'Emploi Québec ;

Considérant les candidats rencontrés les semaines du 7 mai et du 14 mai 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER, séance tenante, madame Christine Amyot-Cantin pour occuper la fonction d'étudiante préposée à l'environnement pour l'été 2018.

La durée de l'emploi est de 10 semaines, débutant approximativement le 18 juin 2018 pour se terminer le 24 août 2018.

Le taux horaire fixé est de 16,39 \$/heure.

ADOPTÉE.

2018-06-162

8.15 *Embauche de monsieur Jérémy Demers au poste de journalier-étudiant au Service des travaux publics*

Considérant l'affichage de poste qui a eu lieu du 9 avril au 27 avril 2018 sur le site web de la municipalité, sur Québec Municipal et sur le site d'Emploi Québec ;

Considérant les candidatures reçues ;

Considérant la recommandation de monsieur Reda El Aouni, directeur du Service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER, séance tenante, monsieur Jérémy Demers pour occuper la fonction de journalier-étudiant au Service des travaux publics pour l'été 2018.

La durée de l'emploi est de 10 semaines, débutant approximativement le 18 juin 2018 pour se terminer le 24 août 2018.

Le taux horaire fixé est de 16,71 \$/heure.

ADOPTÉE.

2018-06-163

8.16 *Appel d'offres sur invitation pour services professionnels pour l'audit des rapports financiers des années 2018 à 2021*

Considérant la nécessité de procéder à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour services professionnels pour l'audit des rapports financiers des années 2018 à 2021 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

Considérant le document de soumission préparé par madame Sarah Channell.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PROCÉDER à un appel d'offres sur invitation pour services professionnels pour l'audit des rapports financiers des années 2018 à 2021 selon les critères et les spécifications détaillés dans le devis d'appel d'offres, le tout en conformité avec la *Politique de gestion contractuelle révisée en 2017* ;

DE PRÉCISER que la municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et qu'elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2018-06-164

8.17 Appui à la Maison de la famille Au cœur des générations d'Argenteuil à sa demande d'obtenir pour la pérennité de sa mission un soutien financier récurrent du ministère de la Famille

Considérant que la Maison de la famille Au cœur des générations d'Argenteuil donne des services afin d'améliorer la qualité de vie des familles vulnérables de la MRC d'Argenteuil depuis 9 ans ;

Considérant que la MRC d'Argenteuil dans la région administrative des Laurentides démontre sur les plans socioéconomique et sociocommunautaire, selon les statistiques, une situation préoccupante ;

Considérant que grâce au soutien financier des partenaires du milieu dont la MRC et la Ville de Lachute, elle a contribué à offrir ses services à 187 familles dans le besoin dans l'année 2016-2017 ;

Considérant que malgré l'appui financier des partenaires du milieu, elle fait face à l'impossibilité de poursuivre sa mission au-delà du 30 juin 2018 ;

Considérant que la Maison de la famille Au cœur des générations d'Argenteuil est la seule parmi les organismes similaires des 7 MRC et une ville des Laurentides à ne pas être soutenue par le ministère de la Famille ;

Considérant la qualité des services offerts en vue de soutenir des familles de Mille-Isles pour les 0-5 ans dans le développement de la motricité, du langage, etc. pour une meilleure intégration scolaire ;

Considérant qu'elle offre des services essentiels à nos familles ;

Considérant que malgré nos résolutions d'appui antérieures et celle de la MRC afin de mettre fin avant le 30 juin 2018 à une injustice, car seule la MRC d'Argenteuil n'est pas soutenue par le ministère de la Famille dans la région ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

Considérant que pour assurer sa survie et sa pérennité elle demande du ministère de la Famille un soutien financier récurrent à la hauteur de 200 000 \$ par année à compter du 30 juin 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPUYER la demande de la Maison de la famille Au cœur des générations d'Argenteuil adressée au ministère de la Famille afin qu'elle soit soutenue financièrement sur une base récurrente à la hauteur de 200 000 \$ par année pour lui permettre de poursuivre sa mission indispensable auprès de nos familles.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2018-06-165

10. Levée de la séance

À **20 h 25**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Sarah Channell
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée